



15ème législature

Question N° : 30481	De M. Pierre Venteau (La République en Marche - Haute-Vienne)	Question écrite
Ministère interrogé > Transports		Ministère attributaire > Transition écologique et cohésion des territoires
Rubrique > transports routiers	Tête d'analyse > Désenclavement de la Haute-Vienne	Analyse > Désenclavement de la Haute-Vienne.
Question publiée au JO le : 16/06/2020 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Date de renouvellement : 13/10/2020 Date de renouvellement : 16/02/2021 Date de renouvellement : 08/06/2021 Date de renouvellement : 19/10/2021 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Pierre Venteau attire l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès de la ministre de la transition écologique et solidaire, chargé des transports, sur le nécessaire désenclavement routier du département de la Haute-Vienne. La crise de la covid-19 est en train de passer mais les problèmes de connexion routière de ce territoire au reste de la France et de l'Europe demeurent. Plus que jamais l'avenir de la Haute-Vienne est conditionné par la décision d'engager les travaux repoussés depuis plus de 50 ans, en particulier sur les axes Limoges-Poitiers et Limoges-Périgieux. La relance économique passe nécessairement par des décisions fortes et génératrices de perspectives. Les grands chantiers, en particulier les aménagements routiers, sont de réelles opportunités qui combinent amélioration de l'accessibilité du territoire et soutien de l'activité économique. Il souhaite qu'il puisse préciser dans le contexte post covid-19 quelles sont les intentions de l'État en matière d'aménagement routier pour le territoire haut-viennois.